

Le 30 mars 2015

Monsieur John TRAVERSY, Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
GATINEAU (Québec)
K1A 0N2

Objet : Observations de la Coalition pour le service 9-1-1 au Québec
Avis de consultation de télécom [CRTC 2015-66](#), Résultats de la procédure d'établissement des faits sur le rôle des téléphones payants dans le système canadien des communications - Suivi de la politique de notification publique relative au retrait du dernier téléphone payant dans une collectivité
Dossier [8638-C12-201501833](#)

Monsieur le Secrétaire général,

1- La **COALITION POUR LE SERVICE 9-1-1 AU QUÉBEC**, ci-après la COALITION, répond à l'invitation formulée par le Conseil dans l'Avis de consultation de télécom CRTC 2015-66 du 26 février 2015, *Résultats de la procédure d'établissement des faits sur le rôle des téléphones payants dans le système canadien des communications - Suivi de la politique de notification publique relative au retrait du dernier téléphone payant dans une collectivité*. Elle est formée de :

1° l'[Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec](#), constituée et administrée selon la *Loi sur la fiscalité municipale*¹ par l'**Union des municipalités du Québec**, la **Fédération québécoise des municipalités** et la **Ville de Montréal**;

2° l'[Association des centres d'urgence du Québec](#) (ACUQ), qui représente la presque totalité des centres d'urgence 9-1-1, des centres de communication santé du Québec (urgences préhospitalières) ainsi que divers autres centres d'appels d'urgence secondaires ou spécialisés de la province;

3° la [Centrale des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches](#) (CAUCA), centre d'appels d'urgence qui offre le service 9-1-1 à plus de 550 municipalités québécoises dans plusieurs régions de la province et n'est pas représentée par l'ACUQ.

¹ RLRQ, [chapitre F-2.1](#), article 244.68 et suivants.

- 2- La COALITION souhaite être considérée comme un intervenant dans la présente instance et recevoir toutes les communications du Conseil et des autres intervenants.
- 3- La COALITION a été quelque peu déçue des conclusions du Conseil relativement au rôle des téléphones payants pour les appels d'urgence dans le rapport sur les Résultats de la procédure d'établissement des faits concernant le rôle des téléphones payants dans le système canadien des communications, par ailleurs intéressant.
- 4- **ÉTUDE INDÉPENDANTE RED MOBILE:** Le Conseil a également publié (et nous apprécions qu'il y ait eu une version française) une *étude indépendante* sur le sujet confiée à *RedMobile*. Les appels d'urgence effectués grâce aux téléphones payants ont été abordés par relativement peu d'intervenants dans le cadre des observations déposées à l'instance, malgré l'invitation explicite énoncée par le Conseil dans l'ACT CRTC 2013-337. Nous avons relevé, avec étonnement, que personne du Québec lié au service 9-1-1 ne semble avoir été consulté par le consultant embauché par le Conseil (voir le tableau 1 de son rapport), bien qu'il cite certains extraits de nos observations déposées. Nous avons entrepris des démarches afin de vérifier les éléments de son mandat. Ceux qui ont été consultés et cités par le consultant dans son rapport n'avaient pas déposé d'observations dans le cadre de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2013-337. On ne peut pas toujours déterminer qui a dit quoi, et si les avis sont appuyés de données documentées ou pas. Le Canada est vaste, et la réalité n'est pas la même d'une région à l'autre. Il n'y a pas, actuellement, d'organisation qui puisse prendre position sur le service 9-1-1 au niveau national ou qui ait un rôle de représentation. Les organismes régionaux, tout comme la Coalition, reflètent leur propre réalité. Le Conseil nous semble avoir conclu du rapport que le rôle des téléphones payants, quant à la sécurité du public, est maintenant presque inexistant.
- 5- La Coalition est par ailleurs interpellée par l'invitation du Conseil à la formulation d'observations sur les modifications devant être apportées à l'exigence de notification de sorte que celle-ci intervienne également pour tout retrait de téléphone payant d'un emplacement, déterminé par une adresse civique, « *où il n'y a pas d'accès à un service sans fil mobile* » offert par une entreprise de services de télécommunication. Si c'est bien le cas, nous sommes déçus que cela semble être le seul critère que le Conseil ait retenu afin d'élaborer sa nouvelle politique.
- 6- La Coalition est bien consciente de l'utilisation accrue de la téléphonie sans fil au cours des dernières années. Certains téléphones payants rentables seront évidemment maintenus, et c'est tant mieux. Elle constate toutefois que les Canadiens continuent d'utiliser les téléphones payants pour des appels d'urgence (jusqu'à 5 % des appels d'urgence effectués, selon nos données). Si les données globales produites au Conseil par les ESLT dans l'ACT CRTC 2013-337 semblent indiquer une baisse progressive d'utilisation à cette fin, rappelons que ces données

ne nous ont été accessibles que de façon non ventilée par province, ce qui crée une certaine opacité. Les appels d'urgence ne représentent, heureusement, qu'une petite fraction de l'ensemble des millions d'appels effectués chaque jour par les Canadiens, peu importe le moyen utilisé, et il ne faut donc pas s'en surprendre.

- 7- **OBLIGATIONS IDENTIQUES DES ESLT/ESLC** : Nous sommes d'avis que les obligations fixées par le Conseil pour le retrait du dernier téléphone payant devraient être exactement les mêmes pour les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) et les entreprises de services locaux concurrentielles (ESLC). Nous ne comprenons pas la raison de l'exclusion de ces dernières de cette obligation, qui ne nous semble expliquée nulle part, à moins que le Conseil n'aborde cette question dans une instance subséquente. Dans certains secteurs d'une collectivité, les appareils des ESLC peuvent s'avérer les derniers téléphones payants.
- 8- **AVIS REQUIS DANS UN SECTEUR D'UNE COLLECTIVITÉ** : Nous proposons de plus que l'avis soit donné non seulement pour le dernier téléphone payant d'une municipalité, mais pour celui d'un secteur ou d'un lieu public achalandé ou isolé d'une municipalité.
- 9- **RAPPEL DU RÔLE UTILE** : La COALITION désire rappeler au Conseil le rôle utile des téléphones payants pour les personnes qui ont besoin de joindre les services d'urgence, notamment dans les situations suivantes :
 - a) En cas de panne du réseau de téléphonie cellulaire, lors d'intempéries sévères ou pour d'autres raisons.
 - b) En cas de catastrophes (événements naturels, accidents importants ou attentats). Récemment, le 22 octobre 2014, lors de la fusillade survenue au Parlement canadien à distance de marche du siège du Conseil, la CBC a rapporté, de même que Radio-Canada (**voir l'annexe A**), que selon des documents obtenus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, le service cellulaire a été rapidement saturé et est devenu inutilisable dans ce secteur. En pareilles circonstances, il devient impossible ou très difficile de demander des secours pour un autre événement en cas d'urgence (comme une crise cardiaque), si le téléphone sans fil est le seul moyen de communication disponible.
 - c) En cas de panne électrique prolongée ne permettant plus la recharge ou le fonctionnement des appareils sans fil ou VoIP, ou lorsque leur pile est à plat. À la suite de la tempête *Sandy* aux États-Unis en 2012, l'utilité des téléphones payants pour joindre les services d'urgence a été démontrée auprès de ceux qui ne disposaient pas d'appareils filaires dans les parties de New-York et des environs privées d'électricité. Cela s'est également vérifié récemment lors des nombreuses tempêtes hivernales dans les Maritimes.
 - d) Dans les cas de communautés ou de territoires où le service de téléphonie sans fil n'est pas offert ou dont la couverture est variable. Il

existe, dans la plupart des provinces, des poches importantes d'absence de desserte dans certaines régions périphériques moins habitées ou au relief accidenté, ou sur des axes routiers moins achalandés. La couverture radio cellulaire peut-être plus problématique en raison du feuillage plus abondant durant l'été, période de déplacements et d'achalandage routier accrus;

- e) Dans les milieux urbains achalandés où la téléphonie sans fil ne fonctionne pas, comme par exemple dans les stations de métro ou les espaces commerciaux souterrains, car le service sans fil y est toujours peu ou pas disponible actuellement;
- f) Pour les personnes qui ne possèdent pas d'appareils cellulaires par choix, pour des motifs économiques ou de protection de la vie privée ou parce qu'elles ne sont pas familières avec cette technologie en raison notamment de leur âge ou de leur état;
- g) Si l'appelant ne sait pas précisément où il se trouve, les appels effectués à partir d'un téléphone payant permettent de le localiser précisément au besoin, de façon beaucoup plus fiable et efficace qu'avec un appareil sans fil;
- h) Dans les cas où des personnes souhaitent communiquer avec les services d'urgence de façon plus discrète ou anonyme;
- i) Pour les personnes de l'étranger en voyage au Canada ou pour les personnes en itinérance qui veulent éviter des frais supplémentaires.

10- CRITÈRES ET RENSEIGNEMENTS REQUIS: À moins que les autorités locales n'acquiescent d'emblée à la demande de retrait, nous proposons certaines formalités devant obligatoirement être documentées. Nous proposons qu'au minimum les critères suivants doivent être considérés et que les conclusions soient jointes à la demande de retrait transmise aux autorités locales pour le **lieu concerné** :

- la disponibilité générale effective et fiable du service de téléphonie sans fil (pas seulement dans les conditions météo/saisonniers optimales);
- le caractère isolé ou la vocation du lieu;
- les statistiques d'utilisation pour joindre les services d'urgence comme les polices provinciales ou tribales (pas seulement le 9-1-1) au cours des trois années précédentes;
- le milieu socio-économique local, qui peut être davantage dépendant de ce type de service;
- le fait que le téléphone payant serait essentiel en cas d'urgence, parce qu'il n'existe pas d'alternative pratique pour la plupart des gens.
- tout autre élément permettant d'éclairer la prise de décision.

- 11- **AVIS DU SERVICE DE POLICE** : En plus du mécanisme actuel de consultation de l'administration locale dans le cas du dernier téléphone payant établi par le Conseil en 2004², la COALITION propose d'ajouter de demander aussi directement l'avis du service de police local concerné (municipal, autochtone et/ou provincial) qui permettrait, selon nous, d'obtenir le point de vue des responsable de la protection de la sécurité publique dans un milieu donné.
- 12- **DÉFINITION DE COLLECTIVITÉ** : C'est à raison que le Conseil a retenu des nombreuses observations produites dans les ACT CRTC 2013-337 et 338 que la compréhension de « collectivité » était imprécise et ne correspondait pas à la réalité perçue par les citoyens. Sans fragmenter un territoire à l'extrême, conserver **un** seul téléphone payant dans les limites de Toronto ou de Montréal n'aurait pas le même caractère raisonnable qu'à Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, qui compte une population de deux personnes. Le sens et le bien-être commun devraient prévaloir pour définir des secteurs ou des milieux de vie qui peuvent constituer une « collectivité », et ne pas s'en tenir aux seules limites municipales. Pensons, par exemple, à des municipalités immenses avec quelques pôles habités éloignés de dizaines ou centaines de kilomètres les uns des autres (ex : [La Tuque](#), au Québec, grande comme la Belgique). Chaque pôle habité nous semble alors constituer une collectivité. L'on peut aussi penser à de grandes municipalités en superficie issues de la fusion de nombreux pôles villageois distincts (ex : [Mirabel](#), au Québec).
- 13- Même si la demande pour le service de téléphones payants évolue, nous estimons que ce service est toujours essentiel en cas d'urgence dans certaines situations. Ainsi, retirer trois téléphones payants sur quatre d'un aréna municipal ou d'un lieu public n'a pas la même portée que de les enlever tous, même s'il ne s'agit pas du dernier téléphone payant de la « collectivité », à moins que ce ne soit à la demande même du propriétaire des lieux. Le mécanisme de retrait doit donc en tenir compte et l'avis devrait préciser cet élément.
- 14- **MÉCANISME DE CONCILIATION OU D'APPEL**: Nous proposons également qu'un mécanisme d'appel ou de conciliation pour l'administration locale de la décision de l'ESLT ou de l'ESLC auprès du Conseil soit établi. En cas de désaccord, un mécanisme simple de conciliation ou « d'appel » devrait être établi, lorsqu'il s'agit du dernier téléphone payant d'une collectivité ou d'un lieu d'une collectivité, s'il advenait qu'un appareil soit retiré malgré l'avis contraire des autorités locales ou/et du service de police. Comme le rappelait justement le président du Conseil le 25 mars 2015 dans un [communiqué](#) relatif à un autre dossier, *le privilège d'exploiter un service public peut comporter certaines obligations établies pour l'intérêt public.*
- 15- **DONNÉES PUBLIÉES** : La COALITION recommande que les données annuelles détaillées sur l'enlèvement de tous les téléphones payants reçues au Conseil soient publiées périodiquement par province ou région du pays (et non seulement par

² [Décision de télécom CRTC 2004-47](#), aux paragraphes 62 à 66.

30 mars 2015

fournisseur) par le Conseil sur son site Web. Les données consolidées publiées actuellement dans le *Rapport de surveillance des communications* sont trop générales et ne permettent pas de dresser un portrait utile au niveau provincial ou régional, surtout dans un pays de la taille du Canada comptant peu de fournisseurs de service. Cela favoriserait la transparence, ce qui est sûrement, à notre avis, un objectif du Conseil, et nous ne réussissons pas à y voir d'enjeux commerciaux devant être « protégés ».

- 16- La Coalition réitère sa disponibilité pour tout renseignement additionnel requis par le Conseil et lui offre sa collaboration, tout en appuyant la démarche entreprise de modernisation du processus de notification lors de retrait de téléphones payants.
- 17- Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour la Coalition,



M^e Serge ALLEN, avocat, MAP
Directeur général
*Agence municipale de financement et
de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec*
2954, boulevard Laurier, bureau 300
Québec (Québec) G1V 4T2
sallen@agence911.org

Téléphone: 418 653-3911
Télécopieur: 418 653-6198

**ANNEXE A : REPORTAGES DE RADIO-CANADA/CBC SUR LEURS SITES
WEB**

(reproduits pour fins d'intérêt public)

[Fusillade au parlement d'Ottawa](#)

Le service cellulaire a été surchargé lors de la fusillade au parlement



Les attaques au Monument commémoratif de guerre et sur la colline du Parlement ont causé un important déploiement des services d'urgence. (archives) Photo : PC/Justin Tang

Des documents, obtenus par CBC en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, **montrent que le service cellulaire a connu des problèmes, alors que des milliers de fonctionnaires tentaient de contacter leurs proches le 22 octobre, à la suite de la fusillade à Ottawa.**

Le procès-verbal d'une rencontre rétrospective suggère que cette situation aurait pu avoir d'importantes conséquences pour les gestionnaires des services d'urgence.

Des organismes fédéraux, dont le Secrétariat du Conseil du Trésor, Industrie Canada et Services partagés Canada, ont envoyé des messages d'avertissement pour informer leurs employés que la surcharge des réseaux de communication pourrait causer des ralentissements.

« Nos fournisseurs de service mobile nous informent que le réseau est présentement congestionné. Nous vous demandons d'informer vos employés d'utiliser leur appareil mobile seulement pour des situations d'urgences », peut-on lire dans un courriel prioritaire envoyé par Services partagés Canada l'après-midi du 22 octobre.

« Nous voudrions aussi demander leur collaboration [aux employés] afin d'éviter l'utilisation de l'Internet et des courriels électronique pour le travail non essentiel. » —
Note de Services partagés Canada envoyée l'après-midi du 22 octobre

« Les utilisateurs de tous les ministères pourraient éprouver des retards dans l'envoi ou la réception de messages, l'enregistrement de leur appareil ou l'utilisation d'autres services sans-fil », expliquait une autre note envoyée par Services partagés Canada.

Transition des réseaux

Cette situation était suffisamment préoccupante pour que des responsables de Sécurité publique Canada et de Services partagés Canada se rencontrent à deux reprises dans les semaines qui ont suivi la fusillade.

Ils ont discuté de la « résilience des systèmes actuels de communication, particulièrement en ce qui a trait à des incidents similaires à ceux du 22 octobre ».

Ces échanges se sont déroulés alors que le gouvernement fédéral avait amorcé la transition des téléphones fixes vers des appareils mobiles et des appareils utilisant la transmission de la voix par Internet (VoIP).

Au 31 décembre 2014, quelque 11 301 téléphones cellulaires avaient déjà remplacé des téléphones à ligne fixe et 37 719 téléphones à ligne fixe avaient été convertis à un système de communication par Internet (VoIP). Selon le fédéral, l'abandon des lignes fixes au profit des nouvelles technologies pourrait générer des économies de 28,8 millions de dollars annuellement.

Or, tant les réseaux cellulaires que VoIP sont vulnérables aux surcharges, souvent provoquées par des situations d'urgence.

D'ailleurs, des documents hautement caviardés obtenus par CBC soulignent l'importance pour le fédéral de trouver des moyens de communication de rechange fiables.

Aucune entrevue accordée

Sécurité publique Canada a décliné notre demande d'entrevue et nous a référés à Services partagés Canada, qui a préféré fournir une réponse par courriel plutôt que d'accorder une entrevue en personne.

Une porte-parole de Services partagés Canada y confirme que son département travaille de concert avec les fournisseurs pour éviter la congestion des réseaux à l'avenir.

« Nos fournisseurs sont au fait de la situation », écrit Stephanie Richardson, tout en ajoutant que les gestionnaires des situations d'urgence disposent déjà d'autres moyens de communication.

Le Centre des opérations du gouvernement assure la coordination stratégique, au nom du gouvernement du Canada, des interventions en cas d'incident possible ou réel qui touche l'intérêt national. (Source : COG)

D'autres problèmes détectés

Un rapport d'analyse, dont CBC a obtenu copie, souligne également que certains responsables des services d'urgence n'étaient pas au bureau lors de la fusillade du 22 octobre. Ils ont donc dû travailler à l'extérieur du Centre des opérations du gouvernement (COG).

Le document suggère ainsi que les problèmes éprouvés par les réseaux de communications ont eu des répercussions sur le processus décisionnel.

Aussi, aucun spécialiste des technologies de l'information n'était sur place pour s'occuper d'éventuels problèmes techniques.

Rogers est le principal fournisseur de services mobiles pour le gouvernement fédéral. Bell Canada et Telus sont pour leur part appelés en renfort lorsque Rogers n'arrive pas à répondre à la demande.

Par ailleurs, CBC et Radio-Canada ont précédemment rapporté, dans les jours qui ont suivi les événements d'octobre, que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ainsi que les services de sécurité du Sénat et des Communes [n'utilisaient pas les mêmes fréquences radio](#). Depuis, la GRC a été mandatée [pour coordonner la sécurité sur l'ensemble de la colline du Parlement](#).

D'après un texte de CBC

Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2015/03/17/006-ottawa-problemes-reseaux-cellulaire-internet-attaques-22-octobre.shtml>



CBC news Posted: Mar 17, 2015 5:00 AM ET Last Updated: Mar 17, 2015 7:44 AM ET

Parliament Hill shooting responders hit with communications problems as cellphone networks jammed

Problem could potentially affect emergency responders, post-mortem suggests

by Dean Beeby, [CBC News](#)



A picture of the Conservative Party caucus room barricaded with chairs was tweeted by MP Nina Grewal shortly after the shooting began on Parliament Hill. Newly disclosed documents show severe communications problems hit emergency personnel as thousands of nervous public servants tried to contact families and others when police locked down core buildings in the capital for hours. (MP Nina Grewal/Reuters)

The Oct. 22 shootings on Parliament Hill jammed Ottawa's cellular and internet networks at a time when the federal government was switching from landlines to cheaper cellphone service.

Newly disclosed documents show severe communications problems hit emergency personnel as thousands of nervous public servants tried to contact families and others when police locked down core buildings in the capital for hours.

Michael Zehaf-Bibeau fatally shot Cpl. Nathan Cirillo, who was on sentry duty at the National War Memorial, before shooting his way into Centre Block on Parliament Hill, where he was shot and killed shortly after 10 a.m.

Warning messages were issued that day by the Treasury Board, Industry Canada and Shared Services Canada, among others, as it became clear the local wireless network was clogged, potentially impeding police and others.

"Our mobile service providers are experiencing network congestion and therefore ask that you inform your employees to refrain from using their mobile devices unless for emergency situations," said one urgent email widely distributed in the afternoon.

"We also would ask that you seek your employees' collaboration in avoiding use of the internet and email for non-essential work."

Another widely disseminated email from Shared Services Canada, flagged Wireless Network Congestion, said "At this time, there is no estimated time for resolution. Industry Canada strongly recommends to federal employees to avoid all non-essential wireless calls during the emergency event unfolding in Ottawa."

Cites network congestion

The issue was significant enough that officials with Public Safety and Shared Services Canada met twice in the weeks following the shootings "to discuss the resiliency of current communications especially as it pertains to such incidents similar to Oct. 22."

"The purpose of the discussions was to highlight how the planned transition from Centrex (landlines) to VoIP (or to mobile devices) [several words blanked out] between the federal operations centres during a crisis."

Heavily censored documents, including an after-action analysis for the Government Operations Centre, were obtained by CBC News under the Access to Information Act.

Minutes of a Nov. 13 post-incident meeting refer repeatedly to communications overload.

'Our [cellphone] suppliers are aware of the situation.' - Services Canada spokeswoman

"Alternate forms of communicating need to be explored, e.g., BBMs, Pop up msgs, Tele-source, etc.," says one comment. "Text messaging caused as much saturation as voice communications."

Shared Services Canada is currently ditching thousands of federal landlines, or Centrex lines, in favour of cellular phones and VoIP lines that rely on the internet for transmission. As of December 2014, some 11,301 cellphones had replaced desk phones, while another 37,719 landlines were converted to VoIP. Both cell service and VoIP can be vulnerable to sudden spikes in network usage, often triggered by an emergency.

Annual savings from the migration away from landlines are expected to hit about \$29 million this year.

A spokeswoman for Shared Services Canada said the department is working with its service providers to avoid congestion problems in the future.

"Our suppliers are aware of the situation," Stephanie Richardson said in an email.

She added that emergency officials can still use other communication methods if cell or VoIP systems become clogged.

"Emergency officials and emergency management organizations have access to alternate methods of communications at all times, including VoIP, mobile and traditional telephone service."

Alternates available

"If one telephone carrier is overwhelmed with calls beyond its engineered capacity, they can continue performing their work by using alternate technologies."

The after-action report also noted that senior emergency leaders in the government were "off site" at the time of the shootings, and therefore not able to work inside the Government Operations Centre.

"This fact coupled with the [several words blanked out] created inefficient and ineffective communication with the decision makers," suggesting the jammed communications affected decision-making.

Rogers is the federal government's primary supplier of wireless services, with Bell Canada and Telus the secondary and tertiary suppliers wherever Rogers is unable to provide the required service.

CBC News has previously reported on the differing radio frequencies used by RCMP officers in the Parliament Hill precinct and by the separate security force in charge of the inside of the Parliament buildings. The RCMP has since been placed in charge of a project to unify and co-ordinate both services.



Handout photo shows RCMP Commissioner Bob Paulson briefing Prime Minister Stephen Harper on the Oct. 22 shootings at Parliament Hill in Ottawa. An internal report obtained by CBC News suggests swamped cell-phone networks during the crisis posed a risk to emergency communications. (PMO/Associated Press)

The after-action report from the Government Operations Centre, which co-ordinates information and responses to federal emergencies, also found a raft of other problems at the facility, whose location the government will not disclose. Including:

- Food was in short supply through the long hours of the crisis because the facility was locked down. Public Safety "is examining options to ensure that there is a suitable supply of food on site," said spokesperson Zarah Malik.

- The centre had no IT professionals on site to deal with any equipment breakdowns. "As part of our process of continuous improvement, the Public Safety chief information officer is addressing the issue of IT staff support to the Government Operations Centre," said spokeswoman Josée Sirois.

CBC News previously reported that the Government Operations Centre issued a series of situation reports on Oct. 22 that were out of touch with police statements. Ottawa city police told the public that no threat existed in the downtown core, for example, just as the centre issued an update saying as many as five assailants remained on the loose.

Source : <http://www.cbc.ca/news/politics/parliament-hill-shooting-responders-hit-with-communications-problems-as-cellphone-networks-jammed-1.2997331?cmp=rss>

******Fin du document******